Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 58 (1973)

Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Messager Raiffeisen

9

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen

Paraît chaque mois
58e année
Lausanne
Septembre 1973

J.A. 1000 Lausanne 1

Pour le temps du Jeûne fédéral

A l'occasion du récent congrès des Suisses de l'étranger qui s'est déroulé à Saint-Gall, j'ai été fort frappé de constater combien le sens de l'appartenance au pays et à ses valeurs était profondément ancré dans la vie de nos compatriotes venus de tous les continents. Pour eux, le mot Patrie possède encore une signification. Cette attitude ne contraste-t-elle pas avec les différents articles et interviews qu'on a pu lire chez nous à l'occasion de la fête du Premier août ? Il semble que, pour beaucoup, le sens du mot Patrie subit une extraordinaire dévaluation. Une jeune fille interrogée affirmait : « Pour moi, je ne songe pas à être Suisse, mais citoyenne du monde ».

Le danger d'une telle attitude est celle de l'abstraction, la perte de contact avec le réel. On se gargarise d'idées qui n'ont plus de rapport direct avec l'existence. C'est ainsi que naissent et se développent les idéologies, ces vues de l'esprit. Elles sont incapables de nous livrer une juste image de la réalité qu'il faut, chaque jour, affronter. Comme des décors sur une scène de théâtre, elles suscitent en nous l'illusion de la vérité. En réalité, elles forment un écran qui fait obstacle entre la vie concrète et nous. Ce qui est encore plus dangereux, c'est le fait qu'elles simplifient à l'extrême tous les problèmes et nous rendent captifs d'appréciations superficielles : Ici sont les bons, là les mauvais, et ces qualificatifs varient au gré de l'idéologie à laquelle on appartient.

Cette primitive et naïve interprétation des choses, qui rend tout dialogue et toute solidarité humaine impossibles, tend, de plus en plus, à remplacer la réalité de la patrie et à fausser le sens de nos responsabilités. Nous sommes livrés à des vérités toutes faites qui ne nous permettent plus de penser et qui nous conduisent, ô combien facilement, à renier la dignité de l'homme et la nécessité d'une solidarité active en faveur du bien commun. Il n'y a plus de dénominateur commun entre les gens du même pays.

La Bible nous apprend que Dieu se révèle dans le concret de l'Histoire. Son fils, le Seigneur Jésus-Christ, n'est pas un mythe. Il est venu à nous, dans notre condition, pour nous signifier la volonté de son Père qui nous appelle à vivre comme des frères et à servir le bien commun. Pour que cet appel puisse devenir réalité, le Christ a donné sa vie. La Patrie est le lieu concret que Dieu nous donne pour y réaliser, par nos vies et nos engagements, cette justice qui nous est dévoilée sur la croix. Justice qui a sa source dans l'amour et qui doit se concrétiser dans le respect du droit et la responsabilité en faveur du bien commun de tous.

Le temps du Jeûne fédéral doit nous engager, dans cette époque de remise en question, à repenser, à travers la révélation concrète d'un Dieu d'amour, le sens du mot Patrie. Il ne s'agit pas d'une prise de position sentimentale, à fleur de peau, mais bien de retrouver, dans le contexte de notre histoire actuelle, dépouillée de tous ses mythes, notre raison d'être, d'espérer, et d'agir.

DuBois

Patrie et christianisme

Notre peuple suisse célèbre de nouveau en septembre une journée de Jeûne fédéral : journée de prière et de réflexion.

Cette journée est très riche au point de vue doctrine et enseignement. Mais parmi les différents aspects, il en

NOTE DE LA RÉDACTION

La date du Jeûne fédéral 1973 ne nous permet pas d'assurer la distribution du journal avant ce jour. A notre avis, le Jeûne fédéral est un événement important de notre vie nationale, un temps de réflexion qui ne saurait durer que 24 heures. Les pensées de nos deux collaborateurs « Pour le temps du Jeûne » méritent aujourd'hui encore d'être lues et méditées.

-pp-

est un qui s'impose tout naturellement : cette journée est une journée de *profession de foi chrétienne.*

Notre vie nationale a été marquée par le christianisme. Déjà à l'époque romaine, un magistrat romain fait apposer le monogramme du Christ sur un édifice public qu'il construisit à Sion en 377. — Le pacte de 1291 commence par ces mots : « Au nom du Seigneur, amen ». Et nous lisons au début de la Constitution de 1848 : « Au nom de Dieu Tout-Puissant ». — Et notre drapeau suisse, c'est la croix blanche sur fond rouge : la croix, emblème de la Rédemption.

Sans doute il y a également des valeurs spirituelles sérieuses et profondes dans d'autres religions. Nous reconnaissons volontiers un sens remarquable de la prière dans l'Islam, une estime étonnante de la méditation et de la vie monastique dans le Bouddhisme, une conception admirable de la vie communautaire et fraternelle chez certains Noirs d'Afrique. Mais notre christianisme contient également — et d'une manière supérieure — toutes ces valeurs et il a profondément marqué notre vie nationale.

Le message du Christ nous donne tout d'abord une vision de la vie, un regard de foi. A toutes les époques et sous toutes les latitudes, l'homme s'est posé des questions éternelles sur lui-même et sur sa destinée : qui es-tu ? d'où viens-tu ? où vas-tu ? Certaines idéologies veulent prendre soin de l'homme, selon la formule consacrée, « du berceau jusqu'à la tombe ». Le christianisme va plus loin et dans son livre sacré, la Bible, nous donne une réponse plénière et exhaustive : « Tu es fils de Dieu, tu viens de Dieu et tu vas à Dieu ».

Mais le christianisme nous donne aussi des réponses sur la manière d'organiser notre vie d'une façon valable déjà ici-bas.

C'est déjà l'attitude de l'apôtre saint Paul. Dans ses lettres, il y a d'abord une partie dogmatique : l'apôtre nous expose avec une profondeur incomparable qui est le Christ et son rôle dans le plan d'amour du Père. Mais il y a toujours ensuite une partie que j'appellerais pastorale et pratique : saint Paul nous indique comment organiser chrétiennement notre vie pratique : vie de la communauté chrétienne, vie de mariage, conseils pour tous les états de vie : jeunes gens, parents, veufs et veuves, etc. Le christianisme n'est pas seulement une théologie, mais aussi une manière de vivre, un style de vie.

Le Jeûne fédéral nous rappelle que notre pays est basé sur des principes chrétiens. Notre devise nationale, par exemple : « Un pour tous, tous pour un » n'a-t-elle pas une résonance évangélique et n'évoque-t-elle pas le grand précepte de la charité ? Ceux qui nous ont précédés sur ce sol ont mis en pratique ces principes, plus ou moins, selon les périodes de l'Histoire. Nos ancêtres n'étaient ni des saints, ni des criminels, mais tout simplement des hommes avec leurs beaux côtés et leurs faiblesses — ombres et lumières. Mais n'est-il pas vrai que la lumière l'emporte sur les ombres et que le résultat final est largement positif ?

Puisque le christianisme a inspiré les plus beaux côtés de notre Histoire, et contient les meilleures valeurs pour solutionner les problèmes d'aujourd'hui et de demain, on peut, semble-t-il, tirer deux conclusions :

Tout d'abord, laisser aux Eglises porteuses du message du Christ la possibilité de déployer efficacement leur action. Dans la diversité de nos Constitutions cantonales, il y a plusieurs solutions possibles, d'après les situations locales, peu importe. L'essentiel, c'est que les Eglises puissent réaliser leur mission.

Ensuite, que chaque Suisse de confession chrétienne essaie de vivre pleinement le message évangélique. Et là, il s'agit d'aller jusqu'au bout du message.

Nous avons trop de demi-chrétiens, de quarts de chrétiens. On prend dans l'Evangile ce qui nous arrange et on laisse discrètement de côté ce qui dérangerait nos aises et nos intérêts.

On va à l'église ou au temple. Mais dans la vie économique, c'est la loi du plus fort, la loi de la jungle, le règne de l'intérêt personnel. « Les affaires sont les affaires », dit-on. Est-ce toujours chrétien ?

On se dit fidèle à l'Evangile, mais dans la vie sentimentale, dans les problèmes de l'amour, dans le mariage et hors du mariage, suit-on l'admirable doctrine de la Bible dans ce domaine si discuté et si important, ou bien, n'est-on pas de l'avis du célèbre dévot de Molière, Tartuffe, « qu'il est avec le Ciel des accommodements » et qu'il y a toujours moyen d'arranger sa petite vie selon son bon plaisir ?

Que le temps du Jeûne fédéral soit pour chacun d'entre nous l'occasion d'une sérieuse « revision de vie », d'une mise au point et d'une mise à jour, et alors notre message chrétien pourra contribuer en plein à faire le bonheur des individus, des familles et de la société.

Abbé Christophe

Chronique économique et financière

On peut résumer la situation économique ou ses caractères essentiels de ces derniers mois par une formule qui est devenue un cliché : persistance de l'inflation et nouveau spasme violent de la crise monétaire ; dans ce dernier cas, c'est par une nouvelle grande crise du dollar que s'est manifestée la crise. La baisse de l'unité monétaire américaine, après les réalignements successifs des monnaies a été de plus de 40 % par rapport au franc suisse d'avant la réévaluation de mai 71 à aujourd'hui. Le franc suisse a d'ailleurs subi une réévaluation de fait par rapport à toutes les monnaies ; cette réévaluation a été la plus importante pour le dollar, la lire italienne et la livre anglaise, ce qui pose de sérieux problèmes à notre industrie d'exportation. Quant à l'inflation, elle est à présent bien installée et généralisée. Selon les perspectives économiques de l'O.C.D.E. jusqu'en 1974, la croissance pourrait ralentir, *mais pas l'inflation.* Cette persistance de l'inflation serait due, en grande partie selon les experts de l'O.C.D.E., à l'excès de la demande que provoque l'abondance des disponibilités monétaires.

Attardons-nous quelques instants encore à ce rapport qui est une mise en garde sévère : « L'inflation, les problèmes créés par la crise monétaire, le flottement des monnaies et l'attitude des U.S.A. pourraient engendrer une guerre commerciale entre les principaux pays, une anarchie générale des échanges et de grands désordres sociaux. » Sur le plan des échanges, de grands espoirs peuvent être placés dans les futures négociations du Nixon round, quand bien sûr seront levés tous les obstacles préliminaires. Sur le plan monétaire, il semble que l'optimisme soit autorisé, car non seulement les partenaires sont condamnés à s'entendre, mais encore les ministres des Finances des « Vingt » ont-ils démontré au début du mois d'août qu'ils

avaient la ferme volonté politique d'abattre les barrières et d'aboutir à une solution dans le cadre du mandat qui leur a été confié par le Fonds Monétaire International (F.M.I.). Quant à l'inflation, elle ne pourra être combattue valablement et efficacement, nous semble-t-il, que lorsque les problèmes monétaires seront en voie de solution et quand les mesures anti-inflationnistes dépasseront les frontières nationales ; nous y reviendrons dans nos conclusions.

La situation en Suisse

L'indice des prix à la consommation a atteint 138,3 points en juin 1973 (septembre 1966 = 100), alors qu'il était de 137,3 à fin mai 1973. La hausse de l'indice est de 5,8 points depuis le début de l'année. Autrement dit, les prix à la consommation ont augmenté de l'ordre de 4,4 %. L'indice a progressé de 0,7 % au mois de juin et de 8,2 % depuis fin juin 1972. C'est surtout la majoration sur le prix de l'huile de chauffage et, à un moindre degré, les dépenses pour l'habillement qui ont influencé la hausse de l'indice.

L'indice des prix de gros (1963 = 100) a atteint 129,7 points à fin juin 1973, ce qui représente une progression de 0,5 % depuis fin mai et de 10,2 % par rapport à fin juin 1972. Ce sont surtout les marchandises importées qui ont provoqué la hausse de cet indice.

La commission de recherches économiques vient de publier, en supplément du numéro 7 de « La Vie économique » (publication du Département fédéral de l'économie publique), l'état de la balance des revenus en 1972. Ce document mérite que l'on s'y arrête un instant. Pour les rapporteurs, l'économie suisse est restée sous le signe de tensions conjoncturelles. Malgré l'accroissement du déficit de la balance commerciale, la balance des revenus s'est soldée pour 1972 par un excédent de 840 millions de francs, ceci grâce essentiellement à l'accroissement des recettes provenant du secteur des services. Notre balance des revenus, qui était déficitaire de 914 millions de francs en 1961, 1463 millions de francs en 1962, 1775 millions de francs en 1964 est excédentaire depuis 1966 :

1966	530 millions de francs
1967	1 040 millions de francs
1968	2 350 millions de francs
1969	2 270 millions de francs
1970	300 millions de francs
1971	340 millions de francs
1972	840 millions de francs

Notre balance des revenus se décompose ainsi pour 1972 (en millions de francs) :

A. *Biens et services*	Recettes	42 130
	Dépenses	39 360 + 2 770
B. *Transferts unilatéraux*	Recettes	440
	Dépenses	2 370—1 930
		+ 840

Parmi les services, les postes représentant les plus grandes recettes sont le tourisme (2550 millions de francs de solde actif) et les revenus des capitaux (3960 millions de francs) ainsi que toutes les recettes provenant des « autres services » (droits de licences et frais de régie, dépenses de matériel et de personnel faites par les organisations internationales sises en Suisse, frais de représentations diplomatiques, commissions bancaires, redevances pour films, taxes d'atterrissage, carburants etc., payés par les compagnies d'aviation). Dans ce secteur des biens et services se regroupent le commerce extérieur, l'énergie électrique, le tourisme, les assurances, le commerce de transit, le transport des marchandises, les postes et télécommunications (charge de 65 millions de francs), les revenus de travaux des frontaliers étrangers (—1530 millions de francs), les autres services et les revenus des capitaux.

Le poste principal des transferts unilatéraux est représenté par les revenus non dépensés en Suisse des travailleurs saisonniers et travailleurs occupés à l'année soumis au contrôle (—1720 millions de francs).

Ajoutons encore que le commerce extérieur suisse a enregistré pendant le premier semestre de cette année-ci une augmentation de son déficit de 56,1 millions de francs, soit 1,7 % par rapport au semestre correspondant de 1972, pour atteindre un déficit total de 3380 millions de francs. Cela provient d'une augmentation plus forte des importations que des exportations.

Arrêtons-nous encore plus particulièrement à *l'industrie suisse des machines*, dont le rapport annuel pour 1972 vient de sortir de presse, édité par la Société suisse des constructeurs de machines. Cette industrie a exporté au total pour 3180,9 millions de francs en 1972, soit les 35,7 % des exportations globales de la Suisse. La plus grande part de ces exportations concerne les machines et appareils électriques, les machines textiles et les machines-outils. Les exportations de cette industrie ont augmenté de 8,4 % en valeur, mais ce chiffre est trompeur, ainsi que le relèvent les rapporteurs, en ce sens qu'il n'est pas dû à un accroissement réel des exportations des machines, mais à un renchérissement des produits vendus. En effet, le poids de ces exportations a baissé de 0,9 % par rapport à l'année précédente. Les responsables de cette industrie se déclarent par conséquent modérément satisfaits compte tenu des soucis que donnent les perspectives à cause du renchérissement des produits suisses. Les 36,7 % des exportations de cette industrie ont été destinées aux pays de la C.E.E., les 19,8 % aux pays partenaires de l'A.E.L.E. Nos principaux clients sont la République fédérale d'Allemagne (1524 millions de francs), la France (847 millions de francs), les U.S.A. (763 millions de francs) ; viennent ensuite la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Autriche etc.

Marché monétaire et financier

Selon le rapport mensuel de la B.N.S. (No 7 de juillet 1973), le marché suisse de l'argent de mi-juin à mi-juillet a été marqué par une réduction des liquidités du système bancaire, alors que le marché des capitaux se maintenait en équilibre. C'est l'accroissement de la circulation des billets (+402 millions de francs), des avoirs minimaux prélevés sur les fonds suisses (+ 227 millions de francs) et des avoirs de la Confédération à la B.N.S. (+187 millions de francs) qui ont provoqué cette réduction des liquidités du système bancaire.

Sur le marché des capitaux, les nouvelles émissions d'emprunts ont été placées facilement. Le montant total d'argent frais prélevé sur le marché des capitaux par les émissions d'obligations suisses et étrangères et par les actions suisses a été de 524 millions de francs en juin et de 3430 millions de francs pour le premier semestre de 1973, soit 15,1 % de moins que pendant le semestre correspondant de 1972. Le rendement des emprunts de la Confédération était de 5,35 % à la mi-juillet.

Les fonds de placements suisses sont actuellement au nombre de 118 après avoir augmenté de 3 unités durant les 3 premiers mois de l'année ; la fortune totale des fonds de placements suisses est de 16,4 milliards de francs.

Toujours l'inflation

L'inflation n'a pas fini de faire couler des flots d'encre. On ne résoudra cependant rien, ni sur le plan du système monétaire, ni dans la réglementation des échanges internationaux, si l'on ne freine pas d'une manière générale la tendance à la hausse des prix. Voici comment s'exprime sur ce point le Conseil de l'O.C.D.E. au niveau ministériel, après sa réunion à Paris au début du mois de juin dernier (selon « L'Observateur de l'O.C.D.E. » No 65 / août 1973) :

Les Ministres ont noté avec satisfaction le relèvement du niveau de l'activité économique et l'expansion du commerce mondial enregistrés au cours de l'année écoulée. Ils ont toutefois exprimé leur inquiétude devant la persistance et l'accroissement des pressions inflationnistes et souligné que, dans les circonstances actuelles, leurs Gouvernements accordent une haute priorité dans le cadre de leur politique économique à la réduction du taux de hausse des prix. Ils ont pris note des mesures déjà adoptées pour lutter contre l'inflation. Ils sont convenus qu'il était nécessaire de prévenir l'apparition de pressions excessives de la demande et de mener, selon la situation particulière de chaque pays, des actions anti-inflationnistes vigoureuses dans d'autres domaines.

Les Ministres ont reconnu que le taux de hausse des prix et la propagation de l'inflation de pays à pays font de la lutte contre l'inflation une question d'intérêt commun et une commune obligation. En conséquence, ils ont reconnu la nécessité, pour les pays Membres, de renforcer conjointement leur action dans ce domaine, de façon à rendre plus efficaces les mesures qu'ils appliquent ou pourront adopter.

Le Conseil a demandé à l'Organisation de continuer à examiner les facteurs nationaux et internationaux qui entretiennent l'inflation, ainsi que

les effets de l'inflation sur les économies des pays Membres, d'examiner les mesures anti-inflationnistes prises par les pays Membres et de les encourager tous à persévérer dans les actions, individuelles ou concertées, nécessaires pour instaurer une stabilité convenable des prix.

Ce même numéro de « L'Observateur de l'O.C.D.E. » résume une importante étude parue dans les « Perspectives économiques » sur ce problème de l'internationalisation de l'inflation. Il serait indispensable, aux yeux de ces experts, d'entreprendre *en commun* ou simultanément des programmes de stabilisation.

R.S.

La limitation du crédit est maintenue

En juillet dernier, le Conseil fédéral et la Banque nationale suisse ont pris la décision de proroger les mesures antisurchauffe du 20 décembre 1972, notamment la limitation du crédit. Le taux d'accroissement des crédits qui pourront être alloués durant la période allant du 1er août 1973 au 31 juillet 1974 a été arrêté à 6 % de l'état autorisé au 31 juillet 1972.

Par circulaire du 2 février dernier, l'Union suisse a convié toutes les Caisses, donc aussi celles qui ne sont pas assujetties aux arrêtés fédéraux, à se conformer volontairement aux prescriptions de la limitation des crédits.

C'est la raison pour laquelle nous publierons dans le prochain numéro le texte intégral des dispositions d'exécution de la limitation des crédits, soit

— d'abord, celles du 16 janvier 1973 valables pour la première année, publication nécessaire à la parfaite compréhension des

— dispositions II pour la période s'étendant du 1er août 1973 au 31 juillet 1974.

-pp-

Tabacs

+ cigares	le kg.
Tabac populaire	**11.90**
« Bureglück »	**12.90**
« Montagnard »	**14.50**
100 Brissagos	**28.50**
200 Habana	**23.70**

Retour en cas de non-convenance.

Von Arx - Tabacs
5013 Niedergösgen
(Soleure)
Tél. (064) 41 19 85

Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Pour ne pas rompre avec la tradition, nous présentons dans ce numéro de larges extraits du rapport de gestion remis aux Caisses affiliées avec la convocation à la 31e assemblée générale, quelque peu encastrée dans le programme général du Congrès de Genève, à l'ordre du jour très chargé et quasiment historique.

Le rapport du gérant, point culminant de la manifestation, fut très bref. Nous pouvons de ce fait renvoyer au numéro d'octobre la publication du compte rendu habituel.

Les résultats d'un exercice qui s'estompe déjà dans la nuit des temps sont excellents à tous les égards. Ils devraient inciter toutes les Caisses qui se tiennent encore à l'écart à faire enfin le geste qui nous permettrait, à brève échéance, d'annoncer à la « une », avec une légitime fierté :

Coopérative de cautionnement des 1155 Caisses Raiffeisen.

— pp —

Activité

L'accroissement constant de l'activité déployée par notre institution, dont les services sont de plus en plus demandés et appréciés, est dû en partie à la dépréciation monétaire alliée à la croissance économique. Force est cependant de reconnaître que l'heureux essor enregistré est avant tout la conséquence de la mise à disposition d'un éventail élargi de possibilités d'intervention que les dirigeants des Caisses Raiffeisen n'ont pas manqué de mettre à contribution.

Le tableau comparatif suivant renseigne sur le traitement des demandes présentées au cours de ces deux derniers exercices :

	1972		1971	
	cas	fr.	cas	fr.
Cas en suspens au 1er janvier	250	8 934 125.—	190	6 540 600.—
Demandes présentées durant l'année	2018	44 509 920.—	1634	28 053 432.—
Total	2268	53 444 045.—	1824	34 594 032.—
Cautionnements accordés intégralement	1675	28 465 083.—	1400	20 266 057.—
Cautionnements accordés partiellement	44	1 170 355.—	35	773 764.—
Total	1719	29 635 438.—	1435	21 039 821.—
Demandes retirées intégralement	87	3 164 980.—	99	3 139 100.—
Demandes retirées partiellement	(44)	784 045.—	(34)	428 986.—
Demandes rejetées intégralement	47	1 734 532.—	40	1 042 000.—
Demandes rejetées partiellement	(—)	—.—	(1)	10 000.—
Cas en suspens au terme de l'exercice	415	18 125 050.—	250	8 934 125.—
Total	2268	53 444 045.—	1824	34 594 032.—

Si l'accroissement des demandes a porté en 1971 sur une somme de quelque 4,8 millions comparativement à l'exercice précédent, l'élargissement enregistré en 1972 a atteint près de 16,5 millions de francs. Le montant de tous les cautionnements octroyés s'est ainsi accru d'un peu plus de 8,5 millions pour s'élever à 29,6 millions de francs.

L'augmentation du nombre des affaires en suspens est la résultante, une fois de plus, de la lenteur, en passe de devenir chronique, qui préside à l'établissement des décomptes afférents aux crédits de construction, laquelle, par voie de conséquence, retarde la consolidation de ces derniers en hypothèques fermes.

Sur les 2018 demandes présentées, 47 seulement ont dû être écartées. Cette proportion s'avère donc des plus modestes. Le fait que dans la grande majorité des cas les dirigeants locaux nous soumettent des affaires de première qualité qui ont fait l'objet d'un examen approprié et sérieux n'est pas étranger à cette heureuse constatation.

Les engagements nouvellement souscrits se répartissent comme suit :

580	positions appuyées par des hypothèques de rang postérieur	fr. 21 613 954.—
1139	cautionnements garantis uniquement par notre signature, partiellement appuyée occasionnellement par un nantissement	fr. 8 021 484.—
1719	positions	fr. 29 635 438.—

Par rapport à l'exercice précédent, la relation entre ces deux catégories ne s'est déplacée que de 2,15 % au profit des hypothèques de queue, passant ainsi de 70,79 % à 72,94 %. En valeur effective, le groupe des hypothèques de rang postérieur a progressé de 6,68 millions de francs et celui des autres engagements, de 1,91 million de francs.

L'inventaire qui suit démontre la diversité de nos prestations de services :

	Cas	fr.
Crédits d'exploitation dont 36 positions garanties par hypothèque	146	3 747 600.—
Achat de maisons familiales	133	3 642 200.—
Construction de maisons familiales	100	2 985 320.—
Construction de bâtiments agricoles	43	2 586 100.—
Frais d'agrandissement et de rénovation	85	2 085 104.—
Construction d'immeubles à caractère artisanal avec appartement	21	1 797 000.—
Achat de bâtiments à plusieurs logements	42	1 772 305.—
Achat d'immeubles à caractère artisanal avec appartement	35	1 732 075.—
Garanties pour artisans	562	1 186 234.—
Construction de bâtiments à plusieurs logements	25	1 128 000.—
Refonte de dettes hypothécaires existantes	25	935 800.—
Acquisition de propriétés par étage	28	796 200.—
Petits crédits et prêts à caractère social	120	635 550.—
Achat de camions	17	523 000.—
Reprise d'inventaires	29	504 200.—
Garanties bancaires	9	430 000.—
Achat de machines agricoles	44	392 500.—
Dépassement de crédits de construction	52	358 000.—
Achat de machines artisanales	19	340 100.—
Achat de voitures	69	338 200.—
Crédits saisonniers	10	324 000.—
Achat de bâtiments agricoles	19	311 950.—
Achat de bétail	23	230 600.—
Achat de tracteurs	25	207 800.—
Achat de terrain	13	123 000.—
Crédits temporaires	2	85 000.—
Frais d'équipement et d'épuration des eaux	8	57 000.—
Refonte de cautionnements existants	3	50 100.—
Arrière-cautionnement	1	35 000.—
Crédit contre cession de créances	1	30 000.—
Divers	10	265 500.—
Total	1719	29 635 438.—

En comparant les chiffres précités avec les résultats de 1971, il est frappant de constater l'accroissement particulièrement substantiel, tant du point de vue du nombre que de celui de l'importance des engagements, affiché par les *crédits d'exploitation*. Cet état de faits nous fournit la preuve que l'élargissement de nos possibilités d'intervention résultant de la révision de nos statuts répondait à une nécessité. Fort bien accueillies par l'artisanat local dont les besoins de capitaux se font sentir avec une constante acuité, nos nouvelles dispositions statutaires ont permis aux Caisses affiliées d'étendre leur éventail de prestations dans le domaine du crédit, et ceci à des conditions particulièrement favorables.

L'acquisition de propriétés par étage conquiert sans cesse de nouveaux adeptes. Les transactions n'interviennent plus seulement dans les régions de montagne, mais de plus en plus sur le plateau, tout spécialement à proximité des grandes agglomérations.

La statistique des engagements souscrits contient cette fois-ci 52 cautionnements appuyant des avances destinées au financement de dépassements accusés par des crédits de construction pour un total de 358 000 francs. Ces avances supplémentaires ont été motivées en partie seulement par le renchérissement intervenu pendant la période de construction. Nous avons toutefois dû constater, à maintes reprises, que les apports en travail du maître de l'ouvrage prévus dans le plan de financement n'ont pas pu être fournis dans les délais utiles et qu'une bonne part des travaux a dû être confiée pour exécution à des professionnels.

Il est peut-être aussi intéressant de relever que sur les 62 cautionnements signés au profit du secteur agricole pour une somme globale de 2 898 050 francs, seuls 4

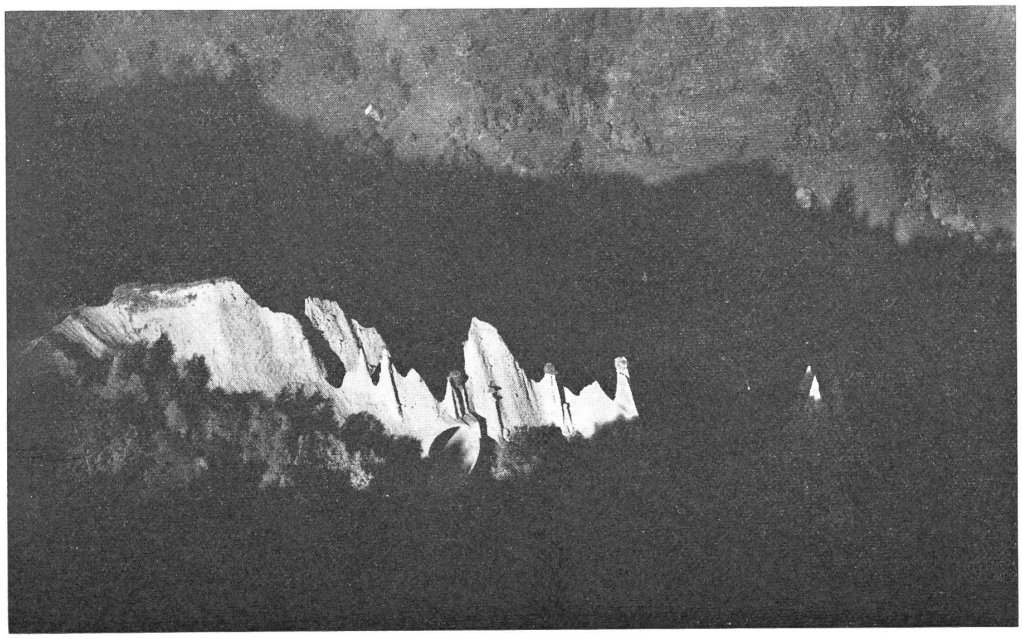

Un phénomène géologique intéressant : les Pyramides d'Euseigne.
(Photo Swissair - Cliché Grafipress)

d'entre eux, représentant un engagement total de 103 000 francs, n'excèdent pas la limite de charge.

Pour l'exercice concerné, la répartition professionnelle des bénéficiaires de cautionnements se présente comme suit :

	Cas	fr.
Ouvriers, employés et fonctionnaires	580	11 313 754.—
Artisans	296	11 129 550.—
Agriculteurs	196	4 439 350.—
Garanties pour artisans	562	1 186 234.—
Ménagères	28	641 750.—
Fermiers	41	509 800.—
Divers	16	415 000.—
Total	1719	29 635 438.—

La catégorie des « Artisans » et celle des « Garanties pour artisans », qui lui est directement apparentée, affichent un élargissement particulièrement sensible tant en nombre que du point de vue de l'importance des engagements. Par ailleurs, l'effectif des salariés n'a que très peu progressé, bien que le total de ces engagements se soit amplifié de plus de 2 millions de francs. Les raisons de cette évolution inégale sont dues sans doute au renchérissement intervenu dans le secteur des biens de consommation.

De son côté, le groupe des agriculteurs affiche une tendance vers le haut. Ici, les dispositions de la loi fédérale sur le désendettement de domaines agricoles prévoyant dans certains cas la possibilité, moyennant notre concours, de faire établir des droits de gage dépassant la limite de charge, ne sont pas étrangères à la recrudescence des affaires traitées.

Durant l'année 1972, nos engagements totaux ont évolué comme suit :

	Positions	fr.
Engagements au 1er janvier 1972	4831	59 239 878.—
Cautionnements signés en 1972	1719	29 635 438.—
	6550	88 875 316.—
Remboursements intégraux durant l'exercice	1123	8 134 978.—
		80 740 338.—
Amortissements en cours d'année		5 404 104.—
Engagements au 31 décembre 1972	5427	75 336 234.—

Comparé à celui de 1971, l'accroissement atteint un peu plus de 16 millions de francs, contre 10 millions de francs en chiffre rond pour l'exercice précédent.

Dans l'ordre d'importance des institutions suisses à but identique, nous avons non seulement conservé la première place, mais sommes parvenus à la consolider très fortement.

Les engagements en vigueur au 31 décembre 1972 se répartissent comme suit :

			Cautionnements simples		appuyés par une hypothèque de rang postérieur	
	postes	fr.	postes	fr.	postes	fr.
a) Caisses affiliées	5153	70 869 338.—	2300	17 997 380.—	2853	52 871 958.—
b) Caisse centrale	274	4 466 896.—	15	117 988.—	259	4 348 908.—
			2315	18 115 368.—	3112	57 220 866.—
					2315	18 115 368.—
Total	5427	75 336 234.—			5427	75 336 234.—

Le montant moyen de nos engagements s'élève à fr. 7 825.— pour les cautionnements simples, occasionnellement garantis complémentairement par un nantissement, et à fr. 18 387.— pour les cautionnements appuyant une hypothèque de queue. Le fait que la moyenne des engagements contractés en 1972 à l'appui d'une hypothèque de rang postérieur ait progressé à fr. 37 265.— illustre d'indéniable façon l'augmentation des frais de construction survenue au cours de ces dernières années. Bien que de ce fait, le risque de perte se soit proportionnellement accru, nous estimons néanmoins qu'il demeure dans des proportions mesurées et supportables.

Compte d'exploitation et bilan

L'excédent d'exploitation s'élève à fr. 329 858.90. Les produits résultant des primes et des intérêts perçus sont en accroissement sensible. En revanche, les impôts plus élevés et plus particulièrement encore la prise en charge, pour la première fois, des frais de personnel, ont grevé sensiblement le résultat de l'exercice.

Le Conseil d'administration recommande l'utilisation suivante de l'excédent réalisé :

fr. 181 476.—	versement d'un intérêt de 4 % au capital social de fr. 4 536 900.— ;
fr. 148 382 .90	attribution à la réserve
fr. 329 858.90	total.

Après approbation de ces propositions par l'assemblée générale du 1er juillet 1973, les réserves atteindront fr. 1 959 212.40. Compte tenu du capital social de fr. 8 384 800.—, la fortune de l'institution

Lisez
et faites lire
«votre journal»
Le Messager
Raiffeisen

Grafipress

Avenue de Longemalle 9
1020 Renens

Spécialiste de la formule
à décalque

s'élèvera à fr. 10 344 012.40. A la fin 1972, le total de nos engagements de fr. 75 336 234.— correspondait ainsi à 7,28 fois nos fonds propres. Nos possibilités d'intervention paraissent donc assurées pour ces prochaines années.

Notre captial social se répartit de la manière suivante :

	1972	1971
Caisse centrale	1 poste fr. 1 000 000.—	1 poste fr. 450 000.—
Caisses affiliées	943 postes fr. 7 384 800.—	917 postes fr. 4 086 900.—
	944 postes fr. 8 384 800.—	918 postes fr. 4 536 900.—

Communiqués de l'Association suisse des banquiers

République fédérale d'Allemagne

Nouvelles pièces de monnaie de 2 DM spécialement étudiées pour les automates

Le Ministère fédéral allemand des finances annonce que la République fédérale d'Allemagne émet à partir du 1er juillet 1973 de nouvelles pièces de monnaie de 2 DM frappées de façon à pouvoir être reconnues par les automates.

Il s'agit de

a) *pièce de 2 DM à l'effigie du premier chancelier fédéral Adenauer.* La pièce de monnaie porte les millésimes 1969 à 1973 et a été tirée à 140 millions d'exemplaires.

b) *pièce de 2 DM à l'effigie du premier président fédéral Heuss.* La pièce de monnaie Heuss porte les millésimes 1970 à 1973 et a été tirée à 112 millions d'exemplaires.

Les 252 millions de pièces de *2 DM à l'effigie du physicien Max Planck* qui sont en circulation depuis 1958 seront sous peu mises hors cours et ne vaudront plus comme moyen de paiement. Elles seront toutefois encore acceptées en paiement ou échangées dans un délai de 6 mois par la Caisse fédérale ou les caisses des Etats.

Grèce

Retrait des billets de banque de 500 drachmes

La Banque de Grèce a annoncé que les *coupures de 500 drachmes datées du 8 août 1955* cesseront d'avoir cours légal *à partir du 31 août 1973.*

Après cette date et durant une période de 10 ans, ces billets ne seront plus acceptés en paiement ou échangés que par la Banque de Grèce.

Algérie

Prescriptions sur les devises

Notre ambassade en Algérie a fait récemment savoir à Berne que trois de nos compatriotes s'étaient vu confisquer la monnaie algérienne qu'ils apprêtaient à introduire dans le pays.

Nous profitons donc de l'occasion de vous rappeler que *l'importation d'argent algérien* dépassant un montant de tolérance de 50 dinars au maximum par personne, *est absolument interdite* et que le trafic est sévèrement puni. Les devises étrangères (billets de banque et chèques de voyage) doivent être déclarées aux autorités douanières et inscrites sur la formule prévue à cet effet. Toute transaction bancaire ultérieure (conversion de devises étrangères en argent algérien) doit en principe être inscrite par le bureau de change sur la déclaration. Dans tous les cas, il est nécessaire de conserver les quittances de change et de les présenter avec la déclaration de devises lors de la sortie du pays.

Nous recommandons d'attirer l'attention des voyageurs désireux de se rendre en Algérie sur les graves ennuis auxquels ils s'exposeraient en contrevenant aux prescriptions sur les devises.

Un témoignage de poids...

La solidarité — principe fondamental et vital de toute action collective réellement constructive

A l'occasion du 50e anniversaire de la fondation de la Caisse Raiffeisen de Sion, M. François Gilliard, *vice-président de la Ville, a apporté aux mutualistes de la capitale valaisanne le salut, les compliments et les félicitations du Conseil municipal.*

Témoignage de l'estime et de la reconnaissance des hautes autorités de la cité, ce vibrant discours mérite bien d'être reproduit in extenso dans la partie rédactionnelle du « Messager ».

-pp-

Monsieur le président,
Messieurs,

C'est un honneur pour moi de représenter parmi vous la Commune de Sion et son président que vous avez eu l'amabilité d'inviter et qui, empêché de participer à votre jublié, m'a chargé de l'excuser et m'a confié l'agréable tâche de vous apporter les salutations des autorités municipales de notre ville.

Je le fais avec d'autant plus de plaisir que c'est pour moi l'occasion d'apprendre à vous mieux connaître, vous tous, membres de la Caisse de crédit mutuel de Sion, membres adhérents aux Caisses Raiffeisen qui ont, depuis près d'un siècle, joué un rôle si important dans l'économie rurale de notre pays.

L'occasion de mieux vous connaître, et l'occasion de vous féliciter.

Pour plusieurs raisons, dont l'une, et non la moindre, est le fait que vous célébrez aujourd'hui le cinquantième anniversaire de la fondation de votre Caisse de crédit mutuel.

Ainsi donc, dans un monde qui, durant ce dernier demi-siècle, a connu une évolution économique bouleversante, a subi des mutations techniques, sociales, idéologiques considérables, et dont les répercussions ont profondément influencé l'évolution de notre Suisse, et de notre Valais en particulier, dans un monde où la société elle-même a connu des clivages dont l'agriculture a été la première et principale victime, dans un monde dont toute l'économie a passé entre les mains et sous le contrôle d'organisations financières toujours plus puissantes, toujours plus tentaculaires et autocratiques, un groupe d'hommes, de milieux ruraux principalement, ont décidé un jour, il y a cinquante ans dans notre région sédunoise, de s'unir pour résoudre ensemble et solidaires les problèmes financiers de leur profession. Ils ont décidé de le faire et l'ont fait. Sans battage, sans manifestation tapageuse, sans déclaration solennelle et prétentieuse.

Ils l'ont fait parce qu'ils croyaient utile et juste de le faire, dans l'intérêt du groupe social qu'ils représentaient, dans l'intérêt de cette part de vie économique du pays dont ils étaient responsables.

Et, se tenant à cette décision, et résolus d'en assumer en commun les obligations et les risques, malgré l'évolution imprévisible, les mutations et les transformations de la société et de ses structures, malgré les inconnues et les menaces d'un avenir indéchiffrable, se tenant à cette décision, ils ont fait la démonstration éclatante, ils ont prouvé de façon incontestable les vertus étonnantes et la puissance de l'*union* et de la *solidarité.*

Etrange et belle leçon, dans un monde de plus en plus déchiré par ses propres problèmes, lacéré par les divergences d'intérêts, disloqué par les affrontements idéologiques, économiques et politiques. Etrange et belle leçon que cette toute simple démonstration, durant cinquante ans, d'un groupe d'hommes de chez nous.

A qui douterait de la puissance des réalités cachées derrière des mots très usés, il suffirait de cette simple démonstration pour faire redécouvrir que l'*union*, qui pour tant d'hommes n'est plus qu'un mot-calebasse, pour vous est resté, est devenu une force contre laquelle le temps n'a pas eu prise ; il suffirait de cette simple démonstration pour faire re-

découvrir que la *solidarité*, mot prestigieux toujours, mais en perte constante de crédit, pour vous est restée le principe fondamental et vital de toute action collective réellement constructive.

Pour vous, oui, car ce sont vous et vos pères qui, il y a cinquante ans déjà, ont décidé de s'unir pour résoudre ensemble et solidaires leurs problèmes financiers. Cinquante ans déjà, et aujourd'hui encore, et demain toujours.

Malgré les obstacles imprévus en travers du chemin, malgré les solutions nouvelles proposées, séduisantes et prometteuses, malgré la tendance générale actuelle à s'en remettre à d'autres, aux spécialistes de la finance et du crédit, à s'en remettre au soutien de la collectivité, à l'aide des pouvoirs publics, de l'autorité-providence ; malgré cette tendance générale actuelle et si tentante de renoncer, de cesser d'assumer ses responsabilités, de démissionner.

Non — vous avez décidé un jour de construire quelque chose de valable sur ces deux mots : *unis* et *solidaires*. Vous avez décidé un jour de partir ensemble et de marcher ensemble.

Vous êtres restés fidèles à cette décision, fidèles à vous-mêmes.

Et c'est pour cela qu'aujourd'hui, au nom de la Ville de Sion, pensant à cette démonstration, mais aussi et surtout à tout ce qu'apporte dans une communauté humaine, à tout ce qu'apporte à une collectivité, l'esprit qui vous anime et qui fait la force de votre groupement, je vous adresse, Monsieur le président et Messieurs les membres de la Caisse de crédit mutuel de Sion, non seulement les félicitations, mais aussi les remerciements sincères de la Municipalité de notre ville de même que ses vœux pour la prospérité à venir de votre Caisse.

Pensée

Quand tu lances la flèche de la vérité, trempe la pointe dans du miel.

Proverbe arabe.

Concentration bancaire

Jusqu'où irons-nous ?

Lors de l'examen du projet de nouveaux statuts, des voix se sont élevées au sein du mouvement Raiffeisen réclamant l'abolition du principe de la responsabilité solidaire illimitée des sociétaires de nos coopératives, risquant par là de compromettre gravement l'autonomie de nos instituts d'épargne et de crédit locaux. Les quelques chiffres publiés par la presse spécialisée et reproduits ci-après nous ont amené à examiner de plus près le problème de l'indépendance économique des établissements bancaires régionaux. Passons d'abord rapidement en revue les données du problème.

Structure du système bancaire suisse

Le système bancaire de notre pays comprend, dans les grandes lignes, quatre genres d'établissements :

— les banques commerciales
— les banquiers privés
— les caisses d'épargne
— les sociétés financières à caractère bancaire

Ces distinctions sont d'ailleurs clairement établies par la législation fédérale. Nous laisserons de côté la quatrième catégorie dont les occupations divergent quelque peu des activités bancaires traditionnelles.

La première catégorie est constituée essentiellement par les grandes banques commerciales, plus précisément par celles que l'on nomme communément les « trois grands » à savoir, la Société de Banque Suisse, l'Union de Banques Suisses et le Crédit Suisse. Ces établissements se vouent principalement au financement de l'industrie et du commerce de notre pays.

Les banques privées, elles, s'occupent plus spécialement de la gérance de fortunes particulières alors que la troisième catégorie, les caisses d'épargne auxquelles l'on pourrait, dans une large mesure, adjoindre les banques cantonales, traitent principalement les affaires hypothécaires.

Actuellement, on assiste à une modification de cette structure. Les grands établissements à caractère commercial pratiquent de plus en plus l'éventail complet des activités bancaires, installent des succursales dans les régions rurales, etc., se posant ainsi en concurrents directs des caisses d'épargne et des banques privées. Grâce à leur puissance financière considérable, et à l'influence qu'ils peuvent exercer sur le marché, nos trois grands établissements prennent le contrôle ou englobent un nombre toujours plus considérable de petits instituts régionaux. On assiste de la sorte à une forte concentration au sein du système bancaire suisse. L'existence même des petites banques privées et des caisses d'épargne est remise sérieusement en question. Les quelques chiffres réunis dans les tableaux ci-après illustrent parfaitement notre propos.

1. L'Union de Banques Suisses a englobé depuis 1945 25 banques privées, dont 12 en Suisse romande, soit :

1948 : De Palézieux & Cie, Vevey
1951 : Société Indépendante de Banque, Genève
1954 : Weck, Aeby & Cie, Fribourg
1956 : Banque de Sion, de Kalbermatten & Cie, Sion
1956 : Banque Tissières fils & Cie, Martigny
1957 : Crédit Gruyérien, Bulle
1957 : Crédit Sierrois, Sierre
1959 : Banque Populaire Valaisanne, filiale de Monthey
1962 : Banque Du Pasquier, Montmollin & Cie, Neuchâtel
1965 : Bugnion & Cie, Lausanne
1968 : Banque Orca SA, Genève
1969 : Banque Populaire de la Gruyère, Bulle

2. La Société de Banque Suisse a englobé depuis 1945 14 banques privées, dont 3 en Suisse romande, soit :

1960 : Banque Populaire Valaisanne, Sion
1960 : Banque Populaire de Sierre
1968 : Banque de Martigny, Closuit & Cie, Martigny

3. Le Crédit Suisse a englobé depuis 1945 6 banques privées, dont 2 en Suisse romande, soit :

1961 : Banque Populaire de Martigny
1970 : Banque Industrielle et Commerciale de Crédit SA, Genève

L'activité du Crédit Suisse, dans ce domaine, semble être restée en deçà de celle des deux autres grandes banques mentionnées. Il ne faut pas perdre de vue que cet établissement s'est assuré le contrôle de nombreuses entreprises industrielles ou commerciales.

L'énumération reste édifiante. Il convient cependant de relever, d'une part, que dans de nombreux cas ces fusions ou reprises ont plutôt ressemblé à des opérations de « sauvetage » et que, d'autre part, l'initiative de la fusion a bien souvent été prise par les petits instituts eux-mêmes.

Cette évolution est-elle souhaitable ?

Sans vouloir émettre un jugement de valeur péremptoire, il semble toutefois que la concentration du réseau bancaire suisse entre les mains de trois ou quatre sociétés seulement ne soit pas désirable. En effet, nos grandes banques disposent déjà d'une puissance considérable, qui n'est pas uniquement économique, et qui s'étend même au-delà de nos frontières. Il n'est pas sain pour une économie qui se veut libérale que quelques grandes sociétés monopolisent en quelque sorte l'activité bancaire de tout un secteur. Les mécanismes du libre marché ne jouent plus et la situation concurrentielle pourrait être faussée.

Croissance régionale et banques locales

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, la politique pratiquée par nos autorités s'inspire de plus en plus des théories de la croissance régionale. On veut par ce moyen développer les régions défavorisées, y créer les conditions nécessaires au « démarrage économique ». Une telle politique implique obligatoirement l'existence d'instituts d'épargne et de crédit locaux gérés par des gens conscients des intérêts régionaux. Ces banques locales constituent l'instrument idéal, capable de recueillir et de réinvestir les capitaux de

l'économie du lieu. Cet élément nous paraît d'importance primordiale et justifie pleinement le maintien des caisses d'épargne et des banques au niveau de la région ou de la commune.

Et le mouvement Raiffeisen ?

De par sa structure fédérative, le mouvement Raiffeisen et ses 1153 Caisses de crédit mutuel réparties sur l'ensemble du territoire, peuvent être appelées à jouer un rôle essentiel dans le cadre d'une politique de croissance régionale. La voix de la sagesse ayant prévalu et toutes les fédérations cantonales s'étant prononcées en faveur du maintien de la responsabilité solidaire illimitée, seul élément capable de garantir à long terme l'autonomie et l'indépendance de nos coopératives, ces dernières semblent promises à un bel avenir. A elles de saisir leur chance.

-Vu-

Communiqué de la Caisse centrale

Aux gérantes et aux gérants

Demandes d'argent

Veuillez passer les demandes téléphoniques de préférence en début d'après-midi déjà, afin de nous accorder le temps nécessaire à la confection des plis, aux inscriptions indispensables et à la remise à la poste.

Malgré notre désir de vous servir avec promptitude, nous n'assumons aucune garantie pour l'exécution le jour de la commande des demandes téléphoniques passées après 16 heures. *La Caisse centrale*

Des pluies torrentielles ont noyé les gros chiffres évoqués lors de l'assemblée de la Fédération jurassienne

La 48e assemblée ordinaire de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, qui s'est tenue le 23 juin à Courrendlin, marquera davantage — une fois n'est pas coutume — par l'inclémence du temps que par la joie de constater l'heureux développement que connaissent les 74 institutions du Jura. Il a fallu en effet que la réunion de quelque 300 délégués accourus de tous les districts francophones jurassiens se déroulât le jour même où des inondations dévastatrices envahissaient le centre du Jura, en particulier les régions de Moutier, Delémont, Porrentruy et Laufon. De mémoire d'homme, on n'avait vu tant d'eau dans le Jura. Relever cet événement extraordinaire — heureusement — c'est rendre malgré tout impérissable le souvenir de la grande rencontre annuelle des Raiffeisenistes de 1973. Que l'on se rassure toutefois, l'assemblée, organisée de main de maître par Courrendlin, s'est déroulée dans des conditions parfaites.

La partie administrative s'est tenue à la Maison des œuvres, sous la présidence de M. *Albert Ackermann*, de Montsevelier, plus caustique que jamais. En ouvrant l'assemblée, il s'est fait un plaisir de saluer tout spécialement les invités, notamment MM. Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse à Saint-Gall et rédacteur du « Messager », Frédéric Savoye, nouveau président de l'ADIJ, qui a renoué avec une heureuse tradition en assistant personnellement à l'assemblée de la Fédération, Marcel Faivre, représentant de la nouvelle association d'Inter-Jura, Bernard Beuret, ingénieur agronome, délégué de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon, Willy Blanc, président de la Fédération des Caisses de Fribourg-Romand, Roger Schindelholz, directeur de l'Ecole complémentaire commerciale de Delémont et collaborateur du « Messager Raiffeisen », le doyen Buchwalder, curé de Courrendlin, M. Louis Greppin, vice-maire, remplaçant M. Fernand Monnin, maire, excusé, ainsi que les représentants des autorités municipales, bourgeoisiales et paroissiales de Courrendlin, Rossemaison, Châtillon et Vellerat. Une excuse a retenu particulièrement l'attention : celle de M. Géo Froidevaux, ancien reviseur à l'Union et membre d'honneur de la Fédération, retenu, pour la première fois depuis 40 ans, par une convalescence faisant suite à une intervention chirurgicale ; de bons vœux de rétablissement lui ont été adressés.

Le salut de la Caisse organisatrice, laquelle fut particulièrement remerciée d'avoir accepté de recevoir la cohorte des Raiffeisenistes jurassiens, a été apporté par M. *Paul Voillat*, président, tandis que *Mme Etienne Joliat-Schafheutle*, membre du comité, faisait l'historique de la localité, ainsi que des autres communes de Sous-les-Roches.

M. *André Theurillat*, des Breuleux, secrétaire de la Fédération, a fait ensuite revivre les deux assemblées de Courtemaîche et de Delémont (en vue de la revision des statuts), en lisant des procès-verbaux extrêmement précis.

« Si le bourgmestre Raiffeisen, fondateur des Caisses qui portent son nom, si le doyen Traber qui les a introduites en Suisse ou l'abbé Antoine Montavon qui les a répandues dans le Jura revenaient et s'ils me demandaient si les Caisses jurassiennes ont, en 1972, rempli leur mission d'entraide, sans hésitation et sans vanité, je leur répondrais affirmativement ». C'est ainsi que M. Albert Ackermann devait introduire son rapport présidentiel. Et de citer des chiffres à l'appui de son assertion : 74 Caisses jurassiennes, 8541 coopérateurs, 210 millions de somme des bilans, 407 millions de chiffre d'affaires, 33 587 livrets d'épargne, 489 700 fr. de bénéfices, soit un fléchissement de 85 000 fr., alors que tous les autres postes sont en hausse. Les liquidités, en caisse et en avoirs à l'Union, sont de 38,4 millions. L'énumération de ces chiffres montre que la Fédération jurassienne tient une place honorable au sein du mouvement suisse. Insistant sur le fait que ces résultats ont été obtenus sans réclame tapageuse, M. Ackermann s'est permis de souligner l'importance de la prévenance, de la gentillesse et de la courtoisie dans les services avec la clientèle. Abordant le lancinant problème de l'inflation, le président a rappelé que les Caisses Raiffeisen peuvent jouer un rôle important d'éducation auprès des clients dans la lutte contre la surchauffe. M. Ackermann a enchaîné en apportant les félicitations du comité aux Caisses de Bourrignon et de Boécourt qui ont fêté leur cinquantenaire et à celles de Nods et de Renan qui ont passé le cap des 25 ans. Des prix d'un montant de 200 francs ont récompensé trois élèves de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon, à savoir M. Richard Houriet, de Belprahon, et Mlles Gisèle Cattin, du Cerneux-Veusil, et Alice Müller, de Rümersheim (Haut-Rhin) pour l'école ménagère.

Le président a alors cédé la parole à M. *P. Puippe*, qui a apporté le salut de l'Union suisse et de sa direction, remerciant notamment tous ceux qui se dévouent à des titres divers au sein des Caisses locales. L'orateur s'est attaché principalement à évoquer des vérités de l'heure, notamment en ce qui concerne l'établissement de plus en plus indispensable d'un budget, la diminution des bénéfices et la nécessité d'adapter les taux, ainsi que l'alimentation des fonds propres et le placement judicieux des capitaux disponibles. Il a insisté également sur les nouvelles obligations découlant de l'ordonnance d'exécution de la loi sur les banques et de l'arrêté fédéral instituant des mesures dans

le domaine du crédit. Comme d'habitude, les cas précis et actuels soulevés par le secrétaire de l'Union suisse ont été suivis avec un intérêt évident, tant il est vrai que les assemblées des Fédérations cantonales ou régionales sont l'occasion attendue, pour les dirigeants des Caisses locales, de connaître des cas patents pouvant servir d'exemples dans la pratique quotidienne. Aussi l'exposé, fort instructif, a-t-il été applaudi chaleureusement.

M. *Gilbert Giauque*, caissier, a présenté ensuite les comptes de l'exercice 1972, qui enregistrent 28 589 fr. 65 de recettes et augmentent la fortune de la Fédération de plus de 3000 fr. Ils ont été acceptés sans autre. La cotisation, malgré l'approche du jubilé du cinquantenaire, demeure inchangée : 4 francs par 50 000 francs de bilan. Les Caisses de Courroux et de Saignelégier ont été désignées comme vérificatrices des comptes pour le prochain exercice.

Conformément aux dispositions statutaires, le comité était soumis à réélection. Celle-ci s'est faite par acclamation, vu l'estime dans laquelle sont tenus ceux qui le composent, et en particulier celui qui le préside. Mais, comme devait le dire M. Ackermann — qui annonça pourtant que ce serait sa dernière réélection à la tête de la Fédération jurassienne — « comme l'attelage tire bien », il n'y avait pas de raison de le remplacer.

Le président se devait ensuite de rendre un hommage particulier aux onze dirigeants décédés depuis l'assemblée de 1972. Les délégués ont observé une minute de silence à la mémoire de MM. André Crevoiserat, Bonfol, Jean-Jacques Decrausat et Jean Rossel, Lamboing, Louis Chèvre, Movelier, Léon Houlmann et Joseph Willemin-Leschenne, Saulcy, Alfred Monnerat et Arnold Schaller, Vermes, Joseph Bruat, Bressaucourt, Fernand Gaschen, Prêles, Léon Simonnin, Porrentruy.

Il a remis ensuite une récompense à 31 vétérans ayant accompli 25 ans au sein des organes dirigeants d'une Caisse. Ont reçu le traditionnel portefeuille, ont été fleuris et ont eu droit à un vin d'honneur :

MM.

Jules *Choulat*, Bressaucourt
Paul *Crelier*, Bure
Jules *Crelier*, Bure
Paul *Etique*, Bure
Walter *Dobler*, Courfaivre
Arthur *Joset*, Courfaivre
Enzio *Andina*, Courtelary
Charles *Michel*, Courtedoux
François *Membrez*, Courtételle
Paul *Theurillat*, Epauvillers
Jean *Geiser*, La Ferrière
Antoine *Voirol-Bréchet*, Les Genevez
Georges *Mahon*, Glovelier
François *Fleury*, Mervelier
Humbert *Marquis*, Mervelier
Robert *Boéchat*, Miécourt
Marcel *Bieri*, Movelier
Charles *Conrad-Devaux*, Nods
Jules *Conrad-Botteron*, Nods
René *Botteron*, Nods
Frédéric *Oppliger*, Renan
Louis *Treuthardt*, Renan
Henri *Farine*, Saint-Brais
Paul *Queloz*, Saint-Brais
Ernest *Jeannerat*, Saint-Ursanne
Antoine *Crétin*, Soulce
Germain *Allimann*, Undervelier
Marc *Christe*, Vendlincourt
Joseph *Charmillot*, Vicques
Raymond *Chapatte*, Vicques
Paul *Schaller*, Vicques

Après les souhaits de bienvenue adressés par M. *Louis Greppin*, vice-maire, au nom de la municipalité, les délégués se sont rendus tout d'abord à l'aula de l'école secondaire où leur a été servi un apéritif agrémenté par des productions de la fanfare, puis à la halle de gymnastique pour le banquet. Le repas, placé sous le majorat de M. *Francis Theurillat*, de Rossemaison, a été entrecoupé par les productions des sociétés locales, soit la fanfare municipale dirigée par M. Gosteli, l'admirable petit chœur des « Coccinelles » qu'anime M. Etienne Joliat, maître secondaire — longuement acclamé — et le club des accordéonistes placé sous la baguette de M. Sauthier. Le Chœur mixte n'a pu se produire, la plupart des hommes faisant défaut, ayant été mobilisés comme sapeurs-pompiers pour lutter contre les flots impétueux qui s'introduisaient dans les maisons riveraines de la Birse.

Il y a eu aussi — faut-il qu'il en soit toujours bien ainsi ? — plusieurs discours. C'est ainsi que l'on a entendu tour à tour M. *Edmond Fridez*, député, relater l'évolution de la Caisse de Courrendlin dont il est le secrétaire. M. *Frédéric Savoye* a apporté le salut de l'ADIJ qu'il préside, en termes choisis. M. *Bernard Beuret* s'est fait l'interprète de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon pour remercier les Caisses Raiffeisen du don qu'elles font annuellement à plusieurs de leurs élèves. L'allusion qu'il a faite aux crédits bloqués à Saint-Gall — plus de 30 millions — a fait aussitôt monter M. Puippe au micro pour rectifier une erreur qui s'est répandue récemment dans le Jura, erreur selon laquelle les Caisses jurassiennes favoriseraient des investissements dans d'autres régions du pays alors que les districts du Jura font de plus en plus figure de région économiquement sous-développée. Le secrétaire de l'Union a eu tôt fait de relever que les fonds déposés à Saint-Gall le sont au nom des obligations bancaires légales et qu'ils servent également à l'essor du Jura, y revenant sous forme de prêts et crédits accordés par la Centrale. M. *Marcel Faivre*, urbaniste à Porrentruy, a présenté encore la nouvelle association d'Inter-Jura, désireuse d'entretenir des liens étroits avec les Caisses Raiffeisen jurassiennes.

Il était bien plus de 16 heures lorsque les délégués ont songé à regagner leur domicile. La journée a été quelque peu abrégée en raison de l'annonce périodique de routes fermées à la circulation à cause de l'eau qui ne cessait de monter et qui noyait tout sur son passage. En fait, il ne restait plus qu'une seule issue, la route de Delémont, pour quitter Courrendlin. Mais, là encore, les délégués des Franches-Montagnes et des districts du sud ont-ils été contraints de gagner les Rangiers pour prendre le chemin du Haut-Plateau, la chaussée en direction de Bassecourt étant elle-même submergée. Si la journée du 23 juin a laissé un mauvais souvenir dans nombre de familles jurassiennes sinistrées, elle demeure, malgré la « générosité » céleste, un jour faste pour les délégués des Caisses Raiffeisen du Jura, tant l'accueil de Courrendlin a été chaleureux et amical et la leçon profitable.

A.F.

COMMUNICATION DU SECRÉTARIAT DE L'UNION

— Avez-vous déjà communiqué à l'Union suisse à Saint-Gall les mutations intervenues, lors de la dernière assemblée générale, parmi les membres du comité de direction ayant droit de signature (avec indication du numéro de téléphone) ?

— L'adresse exacte du NOUVEAU président du conseil de surveillance, nommé lors de cette même assemblée, a-t-elle été portée à la connaissance du secrétariat de l'Union ?

— Avez-vous, au besoin, rempli et adressé à la Caisse centrale une nouvelle procuration en faveur des personnes actuellement aptes à représenter votre Caisse ? (Président, vice-président, secrétaire et gérant.)

— Avez-vous annoncé au Registre du commerce les nouveaux membres du comité de direction, y compris ceux qui ont la signature sociale ? Si un ancien membre du comité est nommé secrétaire, cette mutation doit être annoncée également.

— Avez-vous revu et complété la liste des abonnés au « Messager Raiffeisen » ?

Nous vous remercions de votre promptitude à régler ces diverses questions administratives.

Ici, on ne badine pas avec... le droit

Les modifications subséquentes d'un cautionnement

D'après l'article 493 al. 5 CO, pour les modifications subséquentes du cautionnement, sauf l'augmentation du montant et la transformation d'un cautionnement simple en un cautionnement solidaire, la forme écrite suffit. Lorsque la dette est reprise par un tiers et que le débiteur est libéré de ce fait, le cautionnement s'éteint à moins que la caution n'ait consenti par écrit à cette reprise.

Il n'est besoin d'aucune forme spéciale pour des modifications subséquentes qui réduisent les charges de la caution. De telles modifications sont valables sans forme (cf. art. 115 OR), par ex.

— diminution du montant cautionné,
— limitation subséquente du cautionnement,
— transformation du cautionnement solidaire en cautionnement simple.

Les modifications subséquentes, qui accroissent les charges du cautionnement, dépendent cependant du consentement écrit de la caution, par ex. pour

— la libération de gages qui garantissent la créance cautionnée
— la libération d'une cocaution ou d'un débiteur solidaire
— le remplacement d'une cocaution
— l'augmentation de l'hypothèque en premier rang, lorsque l'hypothèque en second rang était seule cautionnée
— la transformation d'une dette en compte courant en une dette de prêt et vice versa
— la dérogation à la diminution légale du montant de la garantie (art. 500 CO).

Lorsque le consentement écrit de la caution est requis, le consentement du conjoint n'est nécessaire que si le montant total doit être augmenté ou un cautionnement simple transformé en un cautionnement solidaire ou *si la modification a pour effet de diminuer notablement les sûretés,* art. 494 al. 3 CO.

Si la femme mariée se porte caution exclusivement ou de manière prépondérante dans l'intérêt de son mari, cet acte juridique exige le consentement de l'autorité tutélaire sous n'importe quel régime matrimonial, art. 494 al. 4 CO. Par contre il n'est pas certain que le consentement de l'autorité tutélaire soit aussi obligatoire pour des modifications.

Le consentement requis doit être donné préalablement ou, au plus tard, simultanément à la modification subséquente.

Si le consentement n'est pas donné à temps et dans la forme prescrite, la modification n'a pas lieu. Mais le cautionnement, dans son libellé actuel, ne s'éteint pas nécessairement. Cependant il s'éteint si un tiers reprend la dette avec effet libératoire pour le débiteur à moins que la caution n'y consente par écrit et en temps voulu.

Exemples de reprise de dette avec effet libératoire pour le débiteur :

— reconnaissance de l'acheteur d'un immeuble comme nouveau débiteur
— reprise contractuelle de la dette du fils par le père
— acquisition d'une entreprise avec actif et passif (art. 181 CO). Toutefois le vendeur reste solidairement obligé pendant deux ans avec le preneur.

Supposons, par exemple, qu'une coopérative agricole soit caution; statutairement son conseil d'administration ne devrait pas avoir la compétence de contracter un cautionnement et de le modifier par la suite pour en augmenter le montant. C'est pourquoi une modification contractuelle du cautionnement exigera une décision de l'assemblée générale.

Les cédules hypothécaires au porteur dans l'optique du droit de poursuite

Une banque peut accepter une cédule hypothécaire au porteur comme créancière gagiste ou comme créancière en vertu d'un gage immobilier. Dans le premier cas, le donneur du gage doit signer un nantissement; dans l'autre cas, le rapport au gage s'opère par la simple remise du titre.

Si la banque est créancière en vertu d'un gage immobilier, elle peut demander la poursuite en réalisation d'immeuble pour l'avoir exigible. Elle peut ensuite, six mois après la notification de la demande de poursuite, demander la réalisation d'immeuble, et, environ deux à quatre mois après, l'immeuble sera vendu aux enchères, pour autant que l'Office des poursuites n'accorde pas un délai de paiement au débiteur. Ce n'est qu'après encore deux mois environ que le créancier sera mis en possession du produit de l'adjudication. Ainsi la procédure dure environ un an.

Si la banque accepte une cédule hypothécaire au porteur en nantissement, elle doit faire valoir sa créance exigible d'abord par la demande de poursuite en réalisation du nantissement. La réalisation du nantissement peut être revendiquée trente jours après notification du commandement de payer. Cela ira environ deux à trois mois avant que la réalisation du nantissement ait lieu. Selon cette procédure, un nantissement, donc la cédule hypothécaire, sera mise aux enchères. Il est notoire que personne ne mise une cédule hypothécaire, si bien que la banque doit elle-même miser et acquérir le gage mobilier. Par l'acquisition de la cédule hypothécaire, elle n'est devenue que créancière d'un gage immobilier. Comme telle, elle doit alors dénoncer le prêt garanti par la cédule hypothécaire, en observant un délai de dénonciation de trois ou six mois, voire de cinq ans. Ce n'est qu'à l'échéance de la créance hypothécaire qu'elle pourra déclencher la procédure de la poursuite en réalisation de l'immeuble — procédure durant environ une année. Il est tout à fait concevable, voire même probable, que les intérêts ne soient plus couverts jusqu'au terme de cette seconde procédure.

C'est pourquoi il convient que les banques n'acceptent pas, autant que possible, des cédules hypothécaires au porteur en nantissement.

Si on le fait quand même, il faut penser que le nantissement, si le prêt s'élève à 90 % de sa valeur avec intérêt à 5 ½ %, ne couvre même pas l'intérêt de deux années. Si le nantissement produit un intérêt — par exemple carnets d'épargne ou obligations — la garantie du gage couvrira, avec l'engagement de ces intérêts, les intérêts du prêt pour trois à quatre ans. Toutefois, si le nantissement est constitué par une cédule hypothécaire au porteur du débiteur du prêt, ce nantissement ne peut être considéré comme gage rapportant un intérêt. C'est pour cette raison qu'une banque prudente ne prêtera environ qu'à concurrence de 80 % de la cédule hypothécaire acceptée en nantissement.

Ki (trad. *Rae)*

UN PETIT CADEAU

qui fait toujours plaisir :

L'AGENDA DE POCHE RAIFFEISEN

accompagnera sociétaires et clients tout au long de l'année. Jusqu'à épuisement du stock, nous sommes en mesure de vous livrer :

1. AGENDA DE POCHE 1974
format et présentation, comme celui de 1973, avec, en plus, 6 nouvelles pages de texte : unités monétaires, premiers soins etc., impression de l'insigne Raiffeisen et du nom de la Caisse
Prix, la pièce : fr. 1.65

2. CARTON SPÉCIAL POUR L'ENVOI POSTAL DES AGENDAS
avec un joli dessin
Prix, la pièce : fr. —.15

3. MINI AGENDA ACCORDÉON
format et présentation, comme celui de 1973, impression du nom de la Caisse
Prix, la pièce : fr. 1.50

Sont compris dans ces prix : l'impression du nom de la Caisse, les frais d'emballage et de port.
N'attendez pas jusqu'en décembre pour passer votre commande. Il serait peut-être trop tard.

Le Service des fournitures de l'Union suisse

Les banques suisses

Les banques suisses offrent dans le contexte international une image particulièrement diverse. L'éventail s'étend depuis les trois grandes banques dont chacune a une somme de bilan comprise entre 30 et 40 milliards de francs jusqu'aux quelque 250 caisses d'épargne et de crédit qui atteignent ensemble à peine la somme du bilan d'une seule grande banque. La grande banque moderne, comptant jusqu'à 10 000 employés, disposant d'un personnel hautement spécialisé ainsi que de centres électroniques de calcul, côtoie chez nous le plus petit établissement auprès duquel les dépôts d'épargne sont recueillis et bonifiés sur un livret d'épargne parfois même par des personnes exerçant une autre activité professionnelle. Quant à la taille des établissements, notre système bancaire connaît donc tous les degrés. Par contre, il n'existe pas de grandes différences entre les banques quant à leurs domaines d'activité. En Suisse règne la banque universelle. La banque suisse, même la plus petite, traite toutes les affaires bancaires même si tel ou tel type d'affaire ne joue pas le même rôle dans chaque banque. La spécialisation reste une exception. Les caisses Raiffeisen, les caisses d'épargne et les banques de crédit foncier sont parmi les banques les plus spécialisées. Mais en règle générale, outre sa spécialité, la banque attache également de l'importance au crédit commercial en compte courant.

La structure actuelle du système bancaire suisse s'explique pour des raisons historiques. La banque a tenté de satisfaire les différents besoins de crédit dans sa commune et dans son canton. L'esprit d'indépendance régnant dans les communes et dans les cantons a favorisé la naissance de banques indépendantes et pratiquant toutes les affaires. Avec l'évolution du temps et le passage de l'état agricole à l'état industriel de nouveaux domaines d'activité sont apparus. La Suisse, conformément à sa structure fédéraliste, compte un grand nombre de banques indépendantes. Alors que la densité des banques par habitant est relativement élevée chez nous, la concentration bancaire est plus faible qu'à l'étranger. Une autre caractéristique du système suisse est que l'influence des collectivités publiques est assez sensible dans le secteur bancaire. Cela tient avant tout à la volonté d'indépendance manifestée par les petites communes et les régions. Les communes et les cantons ont donc songé à fonder leurs propres banques.

Le faible degré de spécialisation des banques suisses rend difficile un classement des banques d'après un schéma uniforme. Le classement en groupes de banques établi par la statistique bancaire officielle tient compte à la fois de l'origine, de la structure juridique, du rayon d'activité, de l'importance et du caractère économique de l'établissement. Le classement adopté l'année dernière pour la première fois par la banque nationale comporte les groupes de banques suivants : banques cantonales, grandes banques, banques régionales et caisses d'épargne, caisses de crédit mutuel et autres banques. Les autres banques dont le nombre et l'importance ont fortement augmenté ces dernières années, sont principalement des établissements spécialisés dans quelques affaires bancaires. Il s'agit surtout des affaires typiques d'une banque commerciale et de la gérance de fortunes ; de plus, un grand nombre de ces établissements sont fortement orientés sur l'étranger.

L'organisation bancaire suisse ne serait pas complète sans les associations de banques dont le but consiste à sauvegarder des intérêts communs. Les groupements suivants existent sur le plan national : l'Association suisse des banquiers qui est l'organisation faîtière, l'Union des banques cantonales suisses, l'Union des banques régionales et caisses d'épargne suisses, l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, l'Association des banquiers privés de Suisse et la dernière née, l'Association des banques étrangères en Suisse. De plus, quelques associations régionales jouent un rôle non négligeable, en particulier l'Association de révision des banques et caisses d'épargne bernoises.

Pensée

L'épargne est la fille de la prudence, la sœur de la pondération et la mère de la liberté.

Samuel Smiles.

La belle roselière de l'étang de Wappenswil dans l'Oberland zurichois.

Les Caisses Raiffeisen suisses aux yeux de l'opinion publique

Dans le « Messager » de mai 1972, nous avions communiqué à nos lecteurs les appréciations portées sur notre mouvement par les participants à un sondage d'opinion (un Gallup, disent les érudits !) organisé par un institut suisse spécialisé dans les analyses de ce genre.

Bien que le cercle des personnes consultées soit composé de représentants des régions, des tendances et des classes les plus diverses, l'opinion générale des citoyens interrogés peut varier sensiblement de celle de l'ensemble de la population. Nous en avons eu, une fois de plus, la preuve lors des dernières élections françaises ! Les pronostics en faveur du parti X ou Y faits par plusieurs groupes d'étude n'ont pas été confirmés entièrement par le corps électoral. Néanmoins, il est toujours utile de connaître l'avis d'une fraction représentative de la population.

Après le jugement porté l'an dernier sur nos Caisses et notre mouvement par le public suisse en général, nous avons cette année la bonne fortune de pouvoir présenter à nos lecteurs l'avis d'un connaisseur en matière de banque et de finance qu'est certainement M. Jean Golay, professeur à l'Université de Lausanne. Dans une étude parue en décembre 1972 dans la « Revue économique et sociale », à Lausanne, il fait une analyse très fouillée du « Système des banques en Suisse et de leur structure ». Nous extrayons les passages suivants concernant nos Caisses de crédit mutuel.

« Les Caisses de crédit mutuel sont apparues en Suisse au début du siècle et occupent une place à part dans notre système bancaire. On les appelait à l'origine « Caisses Raiffeisen », en mémoire de leur fondateur, Friedrich Wilhelm Raiffeisen, qui créa en 1864 la première Caisse en Rhénanie, pour venir en aide aux paysans obérés, exploités qu'ils étaient par des usuriers.

Ces Caisses, qui ont conservé un caractère très local, sont destinées à récolter l'épargne de la localité — ou d'un territoire très limité — où chacune d'elle exerce son activité, pour être prêtée aux meilleures conditions possibles à des personnes ou à de petites et moyennes entreprises de l'endroit. Il s'agit ainsi de Caisses d'épargne et de prêts, œuvrant dans les limites d'un étroit réseau.

Il existe actuellement en Suisse deux centrales. La plus importante, datant de 1902, a son siège à Saint-Gall, l'autre, beaucoup plus modeste, à Bassins/VD (1925). A fin 1971, la Fédération des Caisse de crédit mutuel (système Raiffeisen) groupait 1148 caisses, avec un total de bilan pour l'ensemble de ces coopératives de 5,4 milliards de francs, alors que la Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel comprenait 16 Caisses affiliées et un total de bilan de 49,98 millions de francs, soit en tout pour les 1164 caisses le montant de fr. 5 445 523 000.—.

Comparés aux 230 milliards de francs de toutes les banques retenues par la statistique de la Banque Nationale Suisse, ces 5 ½ milliards représentent 2,4 %. C'est très peu, mais l'importance sociale de ces Caisses dépasse très largement ce rapport numérique. Sans doute, considérées quantitativement, elles ne font pas le poids. Quant à leur capital nominal, ce sont les règles du CO qui sont valables. L'article 3, alinéa 2, lettre b, de la loi sur les banques ne concerne que les établissements constitués sous la forme de sociétés anonymes pour lesquels le capital minimum est de 2 millions de francs. L'application de cette disposition auxdites Caisses aurait condamné à l'avenir toute nouvelle création d'un tel établissement. Si l'on sait que chaque année plusieurs communes ou simples localités demandent à la Commission fédérale des banques l'autorisation d'ouvrir une telle Caisse, on se rend compte des conséquences qu'une telle interdiction pourrait entraîner. L'épargne serait la première touchée, soit qu'elle se trouverait réduite, soit qu'elle serait drainée par des agents ou des comptoirs d'autres banques, plus importantes ; elle ne profiterait plus de la même manière aux besoins des indigènes. Rappelons que toutes les Caisses de crédit mutuel qui font partie de l'une ou l'autre fédération ont prévu dans leurs statuts la responsabilité solidaire et illimitée de leurs membres. En outre, les sociétés affiliées sont tenues d'acquérir des parts sociales de la fédération à laquelle elles appartiennent, avec une responsabilité limitée en faveur de celle-ci, puisqu'elles peuvent être appelées à effectuer au besoin des versements supplémentaires pour éteindre les pertes constatées par le bilan.

A première vue, on pourrait s'inquiéter de l'organisation souvent rudimentaire des Caisses de crédit mutuel qui, très souvent, ne disposent que d'une pièce dans l'appartement de leur caissier. Ce rôle, tout à fait secondaire, est souvent tenu par le pasteur, ou l'instituteur, ou le buraliste postal, ou encore par un agriculteur. Si, pratiquement, quelques expériences regrettables ont marqué l'activité de telle ou telle Caisse, elles n'ont été que l'exception, d'autant plus que la Fédération exerce un contrôle aussi strict que possible et, dans la presque totalité des cas, très efficace.

Les Caisses de crédit mutuel font preuve d'une régularité et d'une stabilité remarquables dans leur activité. Les placements hypothécaires représentent la rubrique la plus élevée de toutes leurs opérations de l'actif ; ils varient peu dans le temps : 63,1 % en 1950 et 59,8 % en 1970. Quant à leurs avoirs en banque, ils se trouvent tous déposés auprès de la Centrale à Saint-Gall. Au passif, les dépôts d'épargne se fixent entre 60,9 % et 60,3 %. Les obligations et les bons de caisse sont, en importance, la deuxième source de leurs fonds, avec 18,4 % et 20 % alors que les comptes de chèques et les créanciers à vue diminuent de 9,66 % à 7,75 %.

Dans ses conclusions, M. Golay parle des aspects de notre système bancaire et du rôle qu'il exerce au sein de l'économie du pays. Les passages qui suivent se réfèrent à l'ensemble des banques suisses. Ils confirment néanmoins que, sans être encore de véritables établissements universels comme le sont par exemple les grandes banques, nos coopératives d'épargne et de crédit remplissent bien leur mission, soit dans le domaine de la participation au développement de l'épargne, soit dans celui de la sauvegarde du caractère fédéraliste de notre économie à laquelle il est fait allusion :

« ... Un troisième aspect touchant à l'activité du secteur bancaire mérite qu'on en relève ici toute la portée, c'est celui de la formation de l'épargne et de son utilisation. L'apparition des assurances privées et publiques est à l'origine de ce qu'on appelle l'épargne institutionnelle. Il y a cinquante ans, la banque était encore souveraine dans la distribution de l'épargne, puisqu'elle était quasiment seule à récolter le flux résiduel du revenu qui n'est pas consommé pendant la période de temps où ce revenu échoit. Elle seule alimentait le marché des capitaux. Depuis lors, les assurances ont fait un large appel à l'épargne et l'on sait que même celle qui se dirige vers les assurances privées prend, dès que le contrat est signé entre l'assureur et l'assuré, un caractère obligatoire. Ainsi une masse volumineuse d'épargne est récoltée par ces diverses institutions et échappe aux banques. Quoique cette concurrence ait des limites, elle n'en est pas moins lourde de conséquences pour elles.

En perdant son quasi-monopole de l'épargne, par l'arrivée de nouveaux venus dont le premier pilier n'est pas le moindre, la banque a compris qu'elle n'appartenait plus à ce monde aristocratique qui peut attendre le client. Dès lors, elle est allée au-devant de lui, elle s'est muée en une entreprise industrielle ; ce qu'elle a pu perdre en prestige, elle l'a gagné en efficacité ; ainsi elle a grandement participé au développement de l'épargne indigène, dont le taux d'accroissement est aujourd'hui l'un des plus élevés dans le monde.

Voici quelques données statistiques qui reflètent la répartition de l'épargne entre les différents intéressés à sa formation et à sa gestion à fin 1970 :

	en milliards de francs
Fonds de l'A.V.S.	8,—
Epargne récoltée par les sociétés d'assurance sur la vie	12,5
Fortune des caisses de pension suisses (estimation)	32,5
Total de l'épargne bancaire (sous la forme de carnets d'épargne, livrets de dépôts, obligations de caisse)	64,4
	117,4

L'épargne bancaire ne représente que 55 % de l'ensemble. On est loin de l'époque où elle était la seule entreprise financière, à côté des bailleurs de fonds privés, qui alimentait le marché des capitaux pour répondre aux besoins de l'industrie, du

commerce, et parallèlement à ceux des propriétaires d'immeubles.

La concurrence entre les divers secteurs qui récoltent l'épargne peut être considérée comme salutaire et a certainement contribué à augmenter le taux de croissance de ces capitaux absolument indispensables à l'économie.

Les fusions et les absorptions de banques petites et moyennes méritent d'être suivies avec la plus grande attention, d'autant plus que nous tenons au caractère fédéraliste de notre économie. Sans doute, les banques cantonales, qui sont presque toutes des institutions étatisées, ne courent guère de risques, mais il y a les autres établissements rattachés au groupe des banques régionales et caisses d'épargne. Leur existence est également un élément de sauvegarde de notre fédéralisme économique ; aussi leur affaiblissement progressif ne manquerait-il pas de créer dans certains milieux un grave mécontentement, voire une inquiétude propre à soulever des critiques dont se saisiraient certains protagonistes de la nationalisation de tout le secteur bancaire. Ce serait non seulement très regrettable, mais surtout préjudiciable à notre position financière, aussi bien sur le plan national qu'international. »

* * *

Et si M. Jean Golay peut conclure en affirmant que l'avenir de notre système bancaire n'est pas en danger, nous sommes, nous aussi, convaincu que nos modestes Caisses de crédit mutuel parviendront, demain comme hier, à s'affirmer et à jouer au sein de l'économie de notre pays le rôle qui leur est dévolu, pour autant qu'elles sachent en temps utile élargir leurs prestations de service et, au besoin, adapter leur structure.

— pp —

Le coin du français

Revue de la presse romande

Dernièrement plusieurs journaux romands des plus importants ont titré : « Tous les Arabes *n'*haïssent pas Israël ». Le verbe *haïr* commençant par *h* dit aspiré, il fallait écrire : « Tous les Arabes *ne* haïssent pas Israël ». *H* aspiré présente certaines difficultés et l'emploi n'en est pas toujours très clair. Ainsi le substantif *héros* a un *h* aspiré tandis que les mots *héroïne, héroïque, héroïsme,* de même famille, ne l'ont pas. Je dirai donc : « il a été *le* héros de la soirée, le *nouveau* héros », mais : « elle a été *l'*héroïne de la soirée, *l'*héroïsme des défenseurs, *l'*héroïque défense ». Quant à *huis* (=porte), *h* est aspiré dans l'expression *huis clos* : « prononcer *le* huis clos ». En revanche on dira : « *l'*huis était clos, *l'*huissier ».

« *Peut-être que* nous viendrons demain » est correct. Mais « *c'est pourquoi que* nous *viendrons* » que l'on entend quotidiennement et que l'on écrit même en Suisse romande est faux. Seul est juste « *c'est pourquoi* nous viendrons ».

Le mot *espèce* est féminin. Il est donc faux d'écrire : « *un* espèce d'idiot, *cet* espèce de jardin ». Les formes correctes sont : « *une* espèce d'idiot, *cette* espèce de jardin », bien que le grammairien Le Bidois cite des écrivains très connus qui ont utilisé « espèce » au masculin (Claudel, Cl. Simon). Mais ce n'est pas parce que les écrivains font parfois preuve de négligences ou se permettent quelques hardiesses de langue qu'il est permis au commun des mortels de les imiter en tout. Pour être complet, disons encore que si *espèce* est suivi d'un complément, on accorde l'attribut avec ce complément. On écrira donc : « *une* espèce de fou est *entré* dans ma maison » (et non « entrée »), « *une* espèce de jardin *entouré* de cyprès ».

Comment abréger le mot *franc* ? Il s'est établi une différence entre la Suisse et la France. En Suisse, le mot franc (suisse) s'abrège *fr.* (minuscule *avec* point abréviatif), tandis qu'en France, l'abréviation officielle est *F* (majuscule et *sans* point) qui a remplacé l'ancienne abréviation *NF* (= nouveau franc).

Autres erreurs et barbarismes relevés ces dernières semaines dans deux de nos meilleurs journaux romands :

« Se rappelant *du* printemps de Prague, M. Brejnev a promis... » (au lieu de : « se rappelant *le* printemps », ou « se souvenant *du* printemps... »). « Telle est *la* célèbre anathème de Bossuet ». Hélas ! « anathème » est masculin (= condamnation solennelle, excommunication) et il fallait écrire « *le* célèbre anathème...).

« Elles ont des problèmes dont l'opinion publique doit être *nantie* ». *Nantir* n'a pas le sens que lui prête l'auteur de la phrase ci-dessus. Ce verbe signifie « pourvoir, munir de » et non « informer » ou « rendre attentif ».

Le bouquet pour la fin ! Tout élève ayant terminé sa scolarité sait que les expressions « *bon marché* » et « *meilleur marché* » sont toujours invariables. Un économiste certainement très fort dans sa science mais dont les connaissances grammaticales paraissent laisser à désirer, écrit dans mon quotidien habituel : « ... si elle n'est pas des *meilleurs marchés* (sic !)... ».

Ov

Propos du pédagogue

Amour et sexualité

S'il est un sujet dont on parle à tort et à travers, dont on se gargarise sous toutes ses formes actuellement, c'est bien celui de l'amour. Il est chanté passionnément par toutes les soi-disant vedettes de l'heure. Disques, radio, télévision, cinéma, théâtre, revues à sensations, publicité, enfin tous les moyens d'expression modernes l'exaltent, le glorifient et trop souvent... l'avilissent.

Et pourtant, jamais on n'a si peu aimé. Partout les intérêts s'affrontent dans tous les domaines ; les guerres, les intrigues se multiplient, la soif des jouissances, le bien-être matériel, seul but de la vie, l'égoïsme de chacun ne font que croître. Le 80 % de l'humanité a encore faim, les peuples sous-développés croupissent dans la misère, souvent les familles divisées entretiennent des haines séculaires, les partis luttent avec acharnement avec des moyens souvent peu orthodoxes. Les divorces sont à l'ordre du jour, notre pays possède là un peu reluisant record. Contestations, grèves, dissensions, s'intensifient, la confiance s'amenuise et la joie diminue. Dans cet océan de misères que devient ce bel amour que l'on claironne à journée faite ? N'est-ce point là caricature, érotisme ou sexualité ?

Dans une conférence faite en Valais, l'écrivain et philosophe Gustave Thibon définit avec finesse et une lucidité implacable l'érotisme (terme nouveau désignant tout ce qui se rapporte au sexe) dégradant et anéantissant l'amour :

« On avait mis la sexualité sous une cloche à fromage ou au frigidaire, aujourd'hui elle en ressort en se pourrissant comme une viande trop longtemps congelée. L'idole a succédé au tabou. On a passé d'un excès à l'autre pour arriver à une dégénérescence hypertrophique de la sexualité. La liberté sexuelle met l'homme au niveau de l'animal » (fin de citation).

On parle beaucoup, et avec raison, de la dégradation des valeurs morales. Luxe, mode, alcoolisme, drogue, strip-tease, provocation à l'avortement, propagande anti-conception-

nelle, immoralité, union libre, irréligiosité s'unissent en effet pour jeter le trouble, la confusion dans les esprits et la pollution dans les âmes. Nous sommes inondés d'un flot de publications pornographiques qui, sous le fallacieux prétexte de parler ouvertement et de libérer enfin l'homme..., le plongent le plus souvent dans la boue et le poussent par tous les moyens à satisfaire ses instincts. La luxure est devenue aujourd'hui presque aussi générale et monstrueuse que dans l'antiquité païenne.

Vous souvient-il du fameux « Petit livre rouge des écoliers », œuvre minable, obscène, grossière, dont le seul but est d'intoxiquer la jeunesse, de démolir l'autorité, de prôner l'amour libre à deux ou à plusieurs, la masturbation, l'homosexualité, l'avortement légal ou illégal ? Et tous ces spectacles où l'on présente le vice, l'adultère, la sexualité sous leurs formes les plus audacieuses, les plus séduisantes, où le véritable amour est bafoué, où l'on se moque éperdument du conjoint trompé, où chaque homme a le droit d'avoir une ou plusieurs maîtresses, où tout divorce est considéré comme normal ? Même chez nous, la morale sexuelle n'est-elle pas en butte à de sérieuses attaques ?

Si aucun pays, d'une façon ou d'une autre, n'échappe à ce travail de sape des valeurs morales, notre Occident paraît être à l'avant-garde de ce « renouveau sexuel ». Les peuples scandinaves s'y distinguent particulièrement. J'ai sous les yeux quelques échantillons reçus en Suisse de cette propagande cynique des Pays-Bas. Jugez-en :

On vous y invite d'adhérer au « Club privé du livre » où dans chaque roman l'érotisme et la sexualité trouvent leur place exacte ou encore, à l'« International film club Salix », genre « sexfilms » qui vous permettront de tout voir sans être obligé pour certaines choses de recourir à votre imagination et vous procureront des films au plus haut point excitants ! On vous y offre encore :

a) un catalogue contenant un choix merveilleux d'accessoires vestimentaires sexuels pour hommes et femmes, et un grand nombre d'articles intéressant la sexualité, les moyens contraceptifs ;

b) la « Technique sexuelle » en images...

c) « Mariage et sexe », publication unique en deux volumes, le tout révélé en plus de 200 photos en riches couleurs ou en noir et blanc d'une clarté et d'une qualité exceptionnelles etc... Vraiment, on nous gâte, mais comment une telle propagande peut-elle délibérément pénétrer en Suisse ?

« Temps présent » dernièrement, dans un reportage sur l'érotisme et la pornographie, n'affirmait-il pas que les salles de cinéma érotique se développaient partout et qu'elles disposaient d'une clientèle 3 à 4 fois plus grande que celles présentant des films normaux ! Quant à la censure, elle était le plus souvent inopérante, avait tendance à disparaître ou même avait été supprimée dans certains de nos cantons.

Dans un article intitulé « Pornographie et décadence », un journaliste de talent, René Leyvraz, parle d'une véritable foire du sexe tenue au Palais des sports de Copenhague. Je cite :

« L'exposition ne désemplit pas, une file serrée de 400 mètres piétine devant les bâtiments. De véritables conglomérats humains stationnent face aux stands où les cinémas projettent les plus délirantes productions pornographiques sonores et en couleurs. Toutes les perversions y figurent et, au premier chef, les différentes formes de l'homosexualité, la panoplie complète du sadique et celle du masochiste. »

Dans toutes ces pernicieuses propagandes, la sexualité est la seule finalité. L'érotisme c'est le faux, l'illusion, la déviation du véritable amour. Ce dernier puise ses profondes racines dans la religion, la foi, la morale. Le vrai bonheur ne réside pas seulement dans une sexualité bien réussie, il signifie avant tout le don, l'effusion de la vie, l'unité, le dévouement sans bornes, le partage des joies et des peines. Le véritable amour est surtout une promesse, il exige sans cesse des renoncements, donc un effort continu. A

◄ *Dans le Dörfli proche de Wolfenschiessen (NW) se trouve la chapelle de* Saint-Sébastien, *d'apparence modeste, mais avec, à l'intérieur, des fresques du peintre d'Obwald Sébastien Gysig (1573-1649), très précieuses, qui ont apparu lors de la rénovation il y a vingt ans.*

toute occasion et tout au long de la vie, il se manifeste, s'épanouit, se fortifie. Il aspire à la fusion de deux âmes, à la réalisation d'un idéal commun, possibles seulement en union avec le Christ. *Pi.*

Le vrai amour

(texte de Ramuz)

Viens te mettre à côté de moi, sur le banc devant la maison, femme : c'est bien ton droit, il va y avoir cinquante ans qu'on est ensemble. Ce soir, puisqu'il fait beau et c'est aussi le soir de notre vie, tu as bien mérité, vois-tu, un petit moment de repos.

Voilà que les enfants à cette heure sont casés, ils s'en sont allés par le monde et de nouveau on n'est rien que les deux, comme on a commencé.

Femme, tu te souviens ? On n'avait rien pour commencer, tout était à faire. Et l'on s'y est mis, mais c'est dur. Il faut du courage et de la persévérance.

Il faut de l'amour, et l'amour n'est pas ce qu'on croit quand on commence.

Les enfants viennent ; il faut les nourrir, les habiller, les élever, ça n'en finit plus. Il arrive aussi qu'ils soient malades, tu étais debout toute la nuit, moi, je travaillais du matin au soir, tu te souviens femme ?

Tous ces soucis, tous ces tracas, seulement tu as été là.

On est resté fidèle l'un à l'autre. Et ainsi j'ai pu m'appuyer sur toi et toi, sur moi ; on a tenu le coup.

Le vrai amour n'est pas ce que l'on pense. Le vrai amour n'est pas d'un jour, mais de tous les jours.

C'est de s'aider, de se comprendre
Et peu à peu on voit que tout s'arrange.

In memoriam

† François Darbellay,
gérant de la Caisse Raiffeisen de Liddes et Bourg-Saint-Pierre

Alors qu'il était entré dans sa 70e année, est décédé en avril dernier, M. François Darbellay, gérant de notre Caisse Raiffeisen. La nouvelle a douloureusement surpris ses nombreux amis et connaissances et laissé dans la consternation les membres de sa famille et ses collaborateurs à la Caisse Raiffeisen.

En quelques minutes, la mort l'a terrassé, puisque la veille encore, il avait travaillé à son bureau jusque tard dans la soirée.

Benjamin d'une famille de huit enfants, il s'est fait remarquer dès son jeune âge par une intelligence vive et une volonté énergique. Elevé à l'école du courage, du travail et de la discipline, il a utilisé ses qualités jusqu'au bout.

Dans le cadre de la communauté villageoise, il remplit de nombreuses charges, partout avec un soin méticuleux et un dévouement admirable. Son esprit était ouvert à tous les problèmes.

C'est surtout comme président de sa petite commune montagnarde, durant 36 ans et à laquelle il se donna tout entier malgré des finances fort modestes et poussa à son développement, et c'est aussi à la cause raiffeiseniste qu'il s'attacha et où il déploya une grande activité, féconde et bienfaisante.

Dès 1942, il assuma avec une compétence et une distinction rares, la gérance de notre Caisse. Sa foi profonde et sans faille, son dévouement, sa conscience professionnelle, son bon sens et ses connaissances étendues, servirent au mieux les intérêts de la Caisse et assurèrent son rayonnement.

Son exemple chrétien et ses mérites resteront marqués dans la pensée et le cœur des Raiffeisenistes et des Lidderains.

Nous renouvelons à sa chère épouse et à ses cinq enfants l'hommage de notre profonde sympathie et les assurons de notre pieux souvenir.

Un ami.

Nouvelles des Caisses affiliées

Les noces d'argent

Vaud

Bonvillars

C'est dans la grande salle de la Cour qu'a été célébré le 25e anniversaire de la création de la Caisse de crédit mutuel de Bonvillars. Parfaitement organisée par le comité, cette petite fête réunissait diverses personnalités, les membres accompagnés de leur conjoint (parmi eux quelques membres fondateurs) et le Chœur mixte qui, sous l'experte direction de M. Chamot, ponctua très agréablement les phases de cette fête, tout au long de la soirée.

Les 89 participants se régalèrent d'un excellent menu servi par les épouses des membres des comités.

Puis, M. Ali Steiner, président du comité de direction, rappela la date exacte de la fondation de la Caisse, soit le 2 mars 1948, soulignant que M. Rusterholz, alors pasteur de la paroisse, en avait été le principal instigateur, et M. Edouard Perdrix, malheureusement absent, le premier caissier. Il releva ensuite la présence de MM. Roland Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse, A. Burdet, président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, Favrat, membre du comité cantonal, Rusterholz, pasteur, André, pasteur actuel de la paroisse, Robert Favre, syndic, Pierre Favre, président du conseil général, Fernand Rey, municipal, Besançon, représentant de la Caisse de Champagne.

Il donna ensuite la liste des membres fondateurs : MM. Robert Favre, Georges Duvoisin, Denis Duvoisin, Pierre Duvoisin, Jean Ray, Jean Jaquier, Henri Favre, Jean Ayer, Louis Correvon, Alfred Corthésy, Louis Duvoisin, Ali Steiner. Membres fondateurs décédés : Emile Miserez, Albert Ryser, Léon Tharin, Camille Duvoisin. L'assistance se leva pour honorer leur mémoire. M. Steiner rappela que le premier bouclement de comptes (1948) se soldait par un bénéfice de 3 fr. 43 !

Puis M. R. Séchaud, sous-directeur (Saint-Gall), apporte le salut de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel avec ses vœux de prospérité pour la Caisse de Bonvillars. Il remet à chacun des 4 membres fondateurs, faisant encore partie des comités, un magnifique plateau d'étain. Ces membres sont : MM. Ali Steiner, président du comité de direction, Pierre Duvoisin, vice-président, Georges Duvoisin, secrétaire et Denis Duvoisin, président du comité de surveillance. M. Steiner reçut, en outre, une pendule pour marquer ce 25e anniversaire.

On eut encore le plaisir d'entendre MM. Burdet, Favre, syndic, et M. Rusterholz qui, avec sa verve coutumière, sut faire revivre les différentes assemblées, réunions, discussions et tracasseries inhérentes à toute fondation.

Relevons encore que les vins avaient été gracieusement offerts par la commune de Bonvillars et la Cave coopérative.

(cp)

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :
Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :
Union suisse des Caisses Raiffeisen 9001 Saint-Gall

Impression :
Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :
Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales

Abonnements

a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires)	fr. 10.—
b) facultatifs	fr. 6.—
c) privés	fr. 10.—

Courroies caoutchouc
Courroies nylon

à des prix sans concurrence
en toutes largeurs et longueurs
collées sans fin ou agrafées.

Fritz Bieri, Schlauchweberei,
6022 Grosswangen - tél. (045) 71 13 43

Presses hydrauliques et bâches de silo

de la meilleure qualité, en tissu trévira robuste, prix bien plus avantageux en vente directe de la fabrique.

Bieri Blachen AG, 6022 Grosswangen
6022 Grosswangen Tél. 045/71 14 40